

### **Exercice 1997 - Marché de branchements au réseau d'eau - Passation de marché sur appel d'offres**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Les travaux de terrassement nécessaires pour la réalisation des branchements d'eau sont confiés à l'entreprise. Il convient donc de prendre les dispositions pour permettre de désigner l'entreprise adjudicataire des travaux de terrassement pour l'exécution des branchements neufs au cours de l'année 1997.

Un marché de travaux publics à bons de commande sera conclu avec l'entreprise retenue pour un montant compris entre 250 000 F et 740 000 F HT. Le montant du marché sera tributaire du nombre de branchements à réaliser.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du Service des Eaux, chapitre 892 - article 2315 - code programme 00512 - code service 30700.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après appel d'offres ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1997 du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 30 décembre 1996.*